



Votre guide personnel

Assurance flotte Movon

Avec l'assurance flotte Movon, vous bénéficiez d'un leasing, d'une assurance et d'une gestion des sinistres d'un seul tenant. Profitez d'une couverture d'assurance complète, de coûts prévisibles et d'une gestion simple par une personne de contact centrale.

Vos avantages en un coup d'œil

	Garantie de prime	Primes d'assurance constantes pendant toute la durée du leasing
	Pas de décompte de bonus/malus	Votre prime reste constante indépendamment de l'historique des sinistres
	Protection dans toute l'Europe	Couverture d'assurance dans toute l'Europe, y compris dans les pays méditerranéens
	Protection en cas de faute grave	Pas de recours ni de réduction des prestations dû à une négligence grave
	Protection en cas de propres dommages	Les dommages aux véhicules de votre entreprise peuvent également être assurés
	Gestion efficace des sinistres	Traitement professionnel et efficace en cas de sinistre

movon

Your key to corporate mobility

Nos prestations en détail

Assurance flotte

Responsabilité civile

- Somme d'assurance: CHF 100 millions par événement
- Franchise: CHF 0.– pour toutes les conductrices et tous les conducteurs
- Négligence grave: pas de recours ni de réduction des prestations
- Cross-Liability: propres dommages causés à la propriété du propriétaire du véhicule inclus dans l'assurance jusqu'à CHF 100 000.–

Votre avantage ✓

Protection fiable en cas de dommages relevant de la responsabilité civile, même dus à une négligence grave.

Que signifie Cross-Liability?

Si un véhicule d'entreprise cause un dommage à un autre véhicule de votre entreprise, la couverture des dommages convenue peut prendre en charge les frais. Ainsi, les dommages assurés au sein de votre flotte de véhicules ainsi qu'à d'autres biens personnels (p. ex. un garage) sont également couverts.

Exemple: le véhicule A et le véhicule B appartiennent à la même entreprise et sont assurés par la même police. Le véhicule A endommage le véhicule B. La responsabilité civile normale ne s'applique pas, car les deux véhicules appartiennent au même propriétaire. La couverture des propres dommages prend en charge le sinistre.

Somme d'assurance: CHF 100 000.– par événement

Assurance casco

Casco partielle

- Sont assurés le vol, le car hacking, les événements naturels, l'incendie, les dommages causés par les martres, les collisions avec des animaux, le bris de glace (hors phares et rétroviseurs extérieurs), les actes de malveillance et l'abus de confiance.
- Franchise: CHF 0.–

Votre avantage ✓

Protection complète contre les causes de sinistres fréquentes sans franchise.

Casco complète

- Comprend toutes les prestations de la casco partielle.
- Sont également assurés les collisions et les dommages d'accident dus à des facteurs extérieurs tels qu'un choc, un renversement ou une chute.
- Franchise en cas de collision: CHF 500.–, CHF 1000.– ou CHF 2000.–, selon l'«assurance casco (casco complète)» convenue dans le contrat de leasing.

Votre avantage ✓

Protection supplémentaire en cas de dommages de collision dont vous êtes responsable.

Assurances complémentaires facultatives

Assurance dommages de parcage*

- Sont assurés les dommages causés par des tiers inconnus au véhicule stationné.
- Franchise: CHF 300.–
- Nombre illimité de sinistres par an

Votre avantages ✓

Protection en cas de dommages aux voitures parkées, même si la personne à l'origine des dommages reste inconnue.

Assurance passagers

- Sont assurés les conductrices et conducteurs et l'ensemble des passagères et passagers.
- Prestation en cas de décès: CHF 20 000.–
- Prestation en cas d'invalidité: CHF 100 000.–
- Frais de guérison: illimités pendant cinq ans à compter du jour de l'accident

Votre avantages ✓

Protection supplémentaire pour toutes les personnes qui occupent le véhicule, indépendamment de la question de la responsabilité.

Questions fréquentes

La ou le partenaire de la collaboratrice ou du collaborateur a-t-elle ou il également le droit d'utiliser le véhicule de fonction?

Du point de vue de l'assurance, il n'est pas important de savoir quelle est la personne qui conduit le véhicule. La condition préalable est que les dispositions légales soient respectées. En font notamment partie un permis de conduire valable et la conduite sans influence de l'alcool ou de drogues.

Au nom de qui les véhicules en leasing sont-ils immatriculés?

Les véhicules peuvent être immatriculés au choix au nom de votre entreprise ou de movon SA. En cas d'immatriculation au nom de movon SA, Movon est enregistré comme détenteur du véhicule. Votre adresse sera également enregistrée comme adresse du site. Vous bénéficiez d'une prise en charge centralisée de certains processus, tels que le traitement des taxes de circulation et des amendes, ainsi que d'une gestion simplifiée à l'échéance du contrat.

Peut-on ajouter d'autres assurances?

L'assurance protection des occupants et occupants et l'assurance dommages aux voitures parkées peuvent être ajoutées de manière modulaire. D'autres modules tels que l'assurance des objets transportés ou une assurance de £protection juridique ne peuvent pas être intégrés dans la police de flotte.

Une carte d'assurance internationale peut-elle être établie?

Oui. Sur demande auprès de Movon, notre partenaire d'assurance AXA délivre une carte d'assurance valable au niveau international.

Moins de travail administratif, des coûts prévisibles et une couverture d'assurance d'un seul tenant pour votre flotte de véhicules.

Les dispositions relatives à l'obligation de s'assurer sont régies par la section 6 des dispositions générales de leasing. Les dispositions relatives à la prestation «assurance responsabilité civile et casco» sont définies à la section 19 des dispositions générales de leasing.

Votre couverture en un coup d'œil

Couverture	Casco intégrale (y c. casco partielle)	+ Dommages aux voitures parkées	+ Occupantes et occupants
Responsabilité civile (obligatoire légalement)	✓	✓	✓
Cross-Liability	✓	✓	✓
Protection en cas de faute grave	✓	✓	✓
Vol / car hacking	✓	✓	✓
Événements naturels / incendie	✓	✓	✓
Bris de glace	✓	✓	✓
Collision (dont vous êtes responsable)	✓	✓	✓
Dommages aux voitures parkées causés par des inconnus	-	✓	-
Protection des occupants et occupants en cas d'accident	-	-	✓

Vous avez des questions ou besoin d'aide?
Chez Movon, nous vous conseillons volontiers.



Vous pouvez nous joindre à l'adresse: movon SA
sales@movon.swiss
 T 0848 25 24 22
www.movon.swiss

movon

Your key to corporate mobility